



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 21049

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'évolution du matériel ferroviaire roulant actuellement en France. A la différence des rames TGV ou TER, il semblerait que le Corail n'ait pas beaucoup évolué depuis sa mise en service, notamment en ce qui concerne les normes de sécurité. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à cette situation.

## Texte de la réponse

Tous les matériels roulants exploités par la SNCF répondent à des normes éprouvées de sécurité (protection contre l'incendie, contre les chocs électriques, résistance passive, etc.), propres au chemin de fer. Ces normes évoluent en fonction des connaissances que peut apporter la recherche. Elles évoluent également en fonction de l'apparition et du développement des nouvelles technologies. La SNCF se conforme en permanence à ces normes de sécurité. L'ensemble de celles-ci est fixé par l'arrêté du 5 juin 2000 modifié, relatif aux règles techniques et de maintenance applicables aux matériels roulants circulant sur le réseau ferré national. Ce texte rend leur application obligatoire pour tous les matériels roulants amenés à circuler sur le réseau ferré national. Les trains Corail, au même titre que tous les autres matériels roulants, sont soumis à une politique rigoureuse de maintenance préventive en application des référentiels issus de l'expérience et du savoir-faire de l'entreprise. La SNCF finalise un programme de mise en place d'un dispositif de fermeture automatique des portes en vitesse. Tous les trains Corail seront équipés de ce dispositif à la fin de cette année. La chute depuis un train en mouvement constitue, en effet, la principale cause d'accidents de voyageurs. Dans le but de redynamiser son offre grandes lignes, la SNCF a mis en place un programme de rénovation des trains Corail axé sur le confort offert aux clients. Les premiers trains Corail rénovés circulent sur la ligne Paris-Clermont-Ferrand depuis le 1er septembre dernier. Ce matériel sera très prochainement en service sur la ligne Paris-Nancy-Strasbourg.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21049

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2003, page 5073

**Réponse publiée le :** 10 novembre 2003, page 8650